

Toute modification qui s'avérerait nécessaire d'un commun accord entre les parties fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Fait en 3 exemplaires

Fait à La Rochelle, le

Pour la Collectivité Locale,
Mme Catherine DESPREZ

Fait à, le

Pour le CRT,
Aurélie LOUBES

Présidente

Directrice

Fait à, le

Pour l'OT,
M. SUEUR Christophe

Président

Annexes

Annexe 1 - Charte du réseau *Terra Aventura*

Annexe 2 - Réalisation matérielle du parcours (dossier candidature)

Annexe 1 - Charte du réseau *Terra Aventura*

CHARTRE DU RESEAU TERRA AVENTURA

Sommaire

1	Les enjeux de « Terra Aventura »	3
2	La finalité de la Charte.....	3
3	Les différents membres et les partenaires.....	3
3.1	Les membres-adhérents	3
3.2	Les partenaires promoteurs et mécènes de l'opération	4
4	Les responsabilités et les missions des membres.....	4
4.1	Le Comité Régional du Tourisme.....	4
4.2	Les Agences de Développement Touristique ou Comités Départementaux du Tourisme.....	5
4.3	Les Offices de Tourisme.....	6
4.4	Les Structures Touristiques.....	6
4.5	Les Conseils Départementaux	6
5	La gouvernance du réseau.....	7
5.1	Le comité d'orientation.....	7
5.2	Le comité d'évolution.....	7
6	La délégation de gestion et suivi budgétaire	8
7	L'exploitation de la Marque « Terra aventura »	8

1 Les enjeux de « Terra Aventura »

Depuis 2011, le Comité Régional du Tourisme du Limousin a développé un projet de développement touristique intitulé « Terra Aventura, geocaching made in Limousin », une Chasse aux Trésors nouvelle génération inspirée du geocaching.

Le principe est d'associer une randonnée pédestre (3 à 10 km), la résolution d'énigmes permettant de découvrir une partie de l'histoire locale et du patrimoine pour trouver grâce à l'application numérique la coordonnée GPS pour localiser le trésor.

Son déploiement a eu d'abord lieu sur les 3 départements du Limousin (Corrèze, Creuse et Haute-Vienne) ; suite aux résultats positifs en 2015, le département de la Charente a souhaité intégrer l'opération.

Les enjeux de l'opération « Terra Aventura » sont de :

- Développer une nouvelle offre de tourisme valorisant les « pépites patrimoniales »
- Créer des retombées économiques locales chez les prestataires touristiques
- Générer de l'itinérance sur les territoires partenaires
- Proposer une activité touristique gratuite, innovante, de proximité, ouverte à tous

A partir de 2017, l'objectif est de poursuivre l'aventure initiée en Limousin et en Charente à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Terra Aventura va s'appeler à partir de 2017, Terra Aventura, Geocaching made in Nouvelle-Aquitaine

2 La finalité de la Charte

L'opération « Terra Aventura » est conçue pour fonctionner en partenariat avec les membres adhérents et de favoriser la fertilité croisée du projet/prod.

La Charte du réseau a pour objectif de proposer un mode d'organisation et un mode de fonctionnement qui permettent de déployer et de faire vivre le projet sur l'ensemble des territoires volontaires au sein de la Nouvelle-Aquitaine.

Cette charte précise les partenariats possibles, les engagements et la gouvernance de l'opération pour que le projet s'installe et se développe dans la durée.

Chaque membre du réseau « Terra Aventura » devra comprendre et accepter la charte du réseau. Cette charte a une valeur contractuelle à l'égard des membres contributeurs. Ce document accompagne, en tant qu'annexe, les conventions de participation au réseau « Terra Aventura ».

La durée idéale de mise en place du projet « Terra Aventura » est de 3 ans.

3 Les différents membres et les partenaires

L'opération « Terra Aventura » fédère plusieurs types de membres ou de partenaires avec des implications différentes dans le réseau.

3.1 Les membres-adhérents

Pour devenir membre-adhérent de « Terra Aventura », il faut :

- Disposer d'une personnalité juridique
- Etre un organisme territorial de développement ou d'animation touristique mandaté par une collectivité territoriale pour mettre en place leur politique touristique

Charte du réseau Terra Aventura 2017

3/7

- Etre en capacité de mettre à disposition du temps salarié pour participer à l'animation du réseau

Ce statut de membres-adhérents permet de déployer le produit et la marque « Terra Aventura » sur son territoire et de participer à la gouvernance du projet.

Les membres-adhérents peuvent être de 2 types soit Coordinateur départemental soit animateur territorial.

Sous cette dénomination, on peut trouver les ADT, les Offices de Tourisme, les PNR et toutes autres structures territoriales qui fédèrent des Offices de Tourisme dans un projet d'animation et de développement territorial.

Les membres adhérents s'engagent sur le plan financier comme sur le plan de l'animation pour le bon déroulement du projet.

Les membres adhérents peuvent coordonner/créer des parcours avec des partenaires privés si les activités de ces derniers respectent les valeurs de Terra Aventura, ainsi que les clauses de la convention signée entre les parties.

3.2 Les partenaires promoteurs et mécènes de l'opération

Le statut de « Partenaires » permet à la structure d'être associée à la Marque « Terra Aventura » et pourra bénéficier d'une visibilité. En contrepartie, les partenaires devront apporter une contribution qui sera différente en fonction du type de partenariat choisi.

Pour devenir partenaires, il faut :

- Disposer d'une personnalité juridique
- Avoir une activité qui correspond aux valeurs de Terra Aventura

Les partenaires sont de 3 types :

- **Partenaires opérations « Zéthie » ou « Zécoco »** qui ont pour objectif de s'associer à une fondation qui valorise le patrimoine bâti ou naturel. Dans ce cas les partenaires font un don par l'intermédiaire du CRT à la fondation soutenue.

- **Partenaires jeux concours « Plume d'or » et « Oeil de lynx »** qui ont pour objectif de primer les joueurs. Dans ce cas, les partenaires offrent des dotations spécifiques qui pourront prendre plusieurs formes (bon d'achat, goodies, séjours...).

- **Partenaires événements du type « concours Maker Madness - Zaméla » et autres** qui ont pour objectif de contribuer à la valorisation de la communauté des joueurs. Dans ce cas, ils peuvent offrir des dotations, ou contribuer à l'organisation d'événements.

Pour intégrer le cercle des partenaires, les candidats doivent faire l'objet d'une validation par le comité d'orientation. La nature des partenariats est définie au cas par cas à partir de l'offre de service standard « Terra Aventura ».

4 Les responsabilités et les missions des membres

4.1 Le Comité Régional du Tourisme

Le CRT est le membre fondateur de « Terra Aventura », il est à l'origine du concept et du projet. Le CRT est le pilote du projet et du produit « Terra Aventura ». Il en est aussi le principal financeur.

Il met à disposition une équipe pour animer et suivre le réseau « Terra Aventura » en 2017 :

- un chef de projet

Charte du réseau Terra Aventura 2017

4/7

- un coordinateur de la logistique et SAV
- un community manager
- un webmarketeur
- un traducteur GB
- un soutien administratif

Le CRT en tant que pilote général du projet doit assurer les missions suivantes :

- Piloter et animer les organes de gouvernance du réseau « Terra Aventura »
- Gérer les relations financières et juridiques avec les différents membres
- Gérer les relations financières et juridiques avec les fournisseurs
- Assurer la gestion financière et comptable du projet et du produit
- Coordonner et former les Managers/leaders départementaux
- Promouvoir de manière concertée le produit « Terra Aventura » auprès des clients finaux et de potentiels membres-adhérents
- Piloter et assurer le développement et les évolutions des outils technologiques (site Web et application mobile)
- Assurer le service après-vente auprès des clients (traiter les commentaires des clients sur les caches)
- Assurer le suivi logistique général
- Informer les membres-adhérents et les partenaires des résultats du produit

Les contributions financières seront évaluées chaque année et validées en fonction des projets de développement envisagés par le comité d'orientation.

4.2 Les Agences de Développement Touristique ou Comités Départementaux du Tourisme

Les Agences de Développement Touristique partenaires sont des membres-adhérents. Ils ont un statut de coordinateurs départementaux des Offices de Tourisme partenaires. A ce titre, ils sont les garants du bon déroulé du lancement du projet sur leur territoire et en assurent le suivi sauf dispositions particulières prévues dans les conventions départementales.

Le coordinateur départemental assure plusieurs missions au sein du réseau « Terra Aventura » :

- Assurer le lancement de l'appel à projet auprès des Offices de Tourisme de son territoire
- Sélectionner en collaboration avec le CRT les meilleurs dossiers
- Coordonner et assurer le suivi logistique auprès des Offices de Tourisme
- Promouvoir l'opération auprès du grand public et des acteurs du tourisme par tous les moyens dont il dispose (organisation d'un événement de lancement,...)

L'Agence Développement Touristique consacre à minima 0,1 Equivalent Temps Plein à l'année pour effectuer la coordination générale du projet (en période de lancement le temps consacré pourra être supérieur).

L'ADT définit à minima un(e) coordinateur(trice) motivé(e) par le concept de « Terra Aventura », le lien avec les territoires et les Offices de Tourisme et l'animation de la communauté.

Le coordinateur participe à une formation de 2 jours sur le fonctionnement de « Terra Aventura » dispensée par le CRT et contribue au comité d'évolution de « Terra Aventura ».

Une convention de partenariat viendra compléter et préciser les engagements de chacun chaque année.

Charte du réseau Terra Aventura 2017

5/7

En contrepartie, l'Agence de Développement Touristique peut utiliser la Marque « Terra Aventura », décliner le projet « Terra Aventura » dans ses démarches de promotion touristique et d'animation territoriale, bénéficier des actions de promotion mise en œuvre par le CRT et le collectif via les différents outils, ...
Des outils de communication seront créés et mis à disposition librement des Agences de Développement Touristique. Il sera aussi possible de mettre à profit la base de données joueurs « Terra Aventura » qui totalise, en 2016, 24000 équipes pour générer une promotion croisée. Les modalités d'utilisation et le plan d'action seront discutés en comité d'orientation.

4.3 Les Offices de Tourisme

Les offices de tourisme sont membres-adhérents. Ils ont un statut d'animateur territorial et ont en charge le développement des parcours et des caches sur leur territoire de compétences.

Les Offices de Tourisme doivent assurer les missions suivantes :

- Garantir la continuité du parcours toute l'année
- Assurer la maintenance du matériel sur le parcours, la cache finale en particulier avec l'alimentation en badge appelé « POIZ ». Lorsqu'une cache a un besoin de maintenance, le temps d'intervention de l'Office de Tourisme devra être le plus rapide possible (48h max dans l'idéal).
- Promouvoir l'opération auprès des vacanciers et des habitants par tous les moyens à leur disposition

La contribution financière est de deux ordres :

- Une partie investissement comprenant la création du parcours avec le suivi sur une année.
- Une partie forfaitaire pour le fonctionnement annuel comprenant entre autre la fourniture en matériels sera facturée chaque année pendant une période idéale de 3 ans.

L'office de tourisme délègue un temps salarié suffisant pour gérer la maintenance de la cache.

Les contributions financières seront validées pour une durée d'un an.

4.4 Les Structures Touristiques

Les structures touristiques pouvant être membres-adhérentes sont des organismes territoriaux ayant pour mission le développement et l'animation touristique (PNR, Pays, ...).

Ces structures touristiques peuvent avoir soit un rôle assimilé à un Office de Tourisme (accueil, information, promotion) soit assimilé à une ADT c'est-à-dire fédérant des Offices de Tourisme sur leur périmètre (cf. 4.2 et 4.3 pour connaître les rôles et les missions).

Pour intégrer le réseau « Terra Aventura », leur demande d'adhésion devra être validée par le comité d'orientation.

4.5 Les Conseils Départementaux

Charte du réseau Terra Aventura 2017

6/7

Les Conseils Départementaux, de par leur statut de structures territoriales, peuvent être parties prenantes de l'opération Terra Aventura en particulier dans le cadre de leurs missions « Randonnées » ou « valorisation d'Espaces Naturels Sensibles ».

Ces structures pour bénéficier du partenariat doivent développer une collaboration étroite avec leurs outils de promotion et développement touristique que sont les Agences Départementales du Tourisme.

Les Conseils Départementaux pourront répondre aux mêmes critères que les Agences Départementales du Tourisme dans la limite de leurs missions spécifiques (cf 4.2).

5 La gouvernance du réseau

Le réseau « Terra Aventura » est géré de manière partenariale entre les différents membres-adhérents. L'appartenance est fondée sur l'adhésion au projet et aux objectifs de « Terra Aventura » et à la présente charte.

L'adhésion suppose que le membre-adhérent accepte les principes de fonctionnement et de prise de décisions du réseau.

Les décisions sont prises par deux organes majeurs à la gouvernance du projet et du produit : Le Comité d'orientation et le Comité d'évolution.

5.1 Le comité d'orientation

Le comité d'orientation a pour mission de proposer :

- les axes stratégiques de développement du produit
- les objectifs et les cibles visées
- des choix éditoriaux et de mécanique de jeu (histoire...)
- des choix stratégiques et techniques à mettre en œuvre
- d'un budget annuel
- des participations financières de chaque membre-adhérent
- des partenariats externes
- des fournisseurs techniques et technologiques

Le comité d'orientation est composé de membres volontaires :

- L'organe de direction du CRT qui comprend : la direction et les services concernés
- Des directeurs d'ADT volontaires dans le réseau « Terra Aventura » ou des conseils départementaux
- d'un représentant des Offices de Tourisme membres-adhérents par département (choix à la discrétion des ADT)

Le comité d'orientation se réunira annuellement à l'initiative du CRT pour une réunion bilan/perspective. L'ordre du jour sera fixé par le CRT et pourra être complété par les membres du comité.

5.2 Le comité d'évolution

Le comité d'évolution a pour mission :

- Proposer des améliorations techniques, organisationnelles et technologiques qui pourraient être bénéfiques pour le réseau.
- Prioriser les axes de développement technologique
- Coordonner le plan de promotion de « Terra Aventura »
- Proposer des développements autour du jeu, des caches, des parcours, de l'histoire...

Charte du réseau Terra Aventura 2017

7/7

Le comité d'évolution est composé des personnes suivantes :

- le chef de projet
- les coordinateurs départementaux (1 par département adhérent)
- plusieurs Offices de Tourisme volontaires

Le comité d'évolution se réunira à l'initiative du CRT et/ou sur proposition d'une partie des membres. L'ordre du jour sera fixé par le CRT et pourra être complété par les membres du comité d'évolution.

Il pourra se réunir 2 fois par an (bilan de la Saison et perspective N+1, gestion de la communication).

Des comités techniques pourront être créés en fonction des besoins des membres.

Les décisions d'évolution de Terra Aventura seront arrêtées par les organes de décision du CRT, le bureau et le Conseil d'Administration.

6 La délégation de gestion et suivi budgétaire

Les membres-adhérents signataires de cette présente charte acceptent de déléguer la gestion et le suivi budgétaire du réseau « Terra Aventura » au CRT.

Le CRT devra rendre des comptes annuellement au comité d'orientation et lui proposer un budget annuel de développement.

Le CRT devra alerter le comité d'orientation le plus rapidement possible sur les dépassements possibles. Le CRT prendra à sa charge les dépassements s'ils sont validés par le comité d'orientation. Ces dépassements seront affectés au budget de l'année suivante pour un remboursement de l'avance faite par le CRT.

Le CRT sera seul signataire de tous les contrats avec les partenaires externes validés par le comité d'orientation.

Le CRT editera les conventions et la facturation auprès des membres adhérents et des partenaires.

7 L'exploitation de la Marque « Terra Aventura »

Les membres-adhérents peuvent utiliser la marque « Terra Aventura » sous certaines conditions :

- Utiliser la charte graphique de « Terra Aventura » mise à disposition par le CRT
- Utiliser la redirection vers le site web de « Terra Aventura » et ou l'application
- Utiliser les éléments graphiques de « Terra Aventura » sans les dénaturer et les détourner

La charte graphique et les éléments graphiques ne peuvent être utilisés que par les membres-adhérents.

A l'expiration de la convention pour laquelle que ce soit, les membres-adhérents cesseront sans délai toute utilisation de la marque « Terra Aventura » et des éléments de communication qui s'y rapportent.

Un kit de communication spécifique est dédié aux partenaires, prestataires touristiques et autres qui souhaitent promouvoir « Terra Aventura ».

Charte du réseau Terra Aventura 2017

8/7

Annexe 2 - Réalisation matérielle du parcours (dossier candidature)



Dossier de candidature « Pédestre » 2026

STRUCTURE COORDINATRICE TECHNIQUE DU PROJET (Office de Tourisme)Merci d'écrire en majuscule

NOM de la Structure : OFFICE DE TOURISME DE L'ÎLE D'OLÉRON ET DU BASSIN DE MARENNES

NOM du représentant légal : M. CHRISTOPHE SUEUR (Président)

Adresse : 22 RUE DUBOIS MEYNARDIE, 17320 MARENNES-HIERS-BROUAGE

Tél : 05 46 85 65 23

Mail : accueil@marennes-oleron.comSite web : <https://www.ile-oleron-marennes.com/>**STRUCTURE PORTEUSE DU FINANCEMENT** (Cocher l'objet de la prise en charge)☒ Création du parcours☐ Maintenance annuelle

NOM de la Structure : SYNDICAT MIXTE POUR L'ANIMATION, RESTAURATION DU SITE DE BROUAGE

NOM du représentant légal : MME CATHERINE DESPREZ

Adresse : 85 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE, CS60003, 17076 LA ROCHELLE CEDEX 9

Tél : 05 46 85 80 61

Mail : eric.burglen@charente-maritime.fr (Dossier suivi par M. Eric Burglen)

N° de SIRET (obligatoire) : 251 704 599 00025

STRUCTURE PORTEUSE DU FINANCEMENT du réassort Matériel (Cocher l'objet de la prise en charge)☒ Réassort Matériel☐ Maintenance annuelle

NOM de la Structure : OFFICE DE TOURISME DE L'ÎLE D'OLÉRON ET DU BASSIN DE MARENNES

NOM du représentant légal : M. CHRISTOPHE SUEUR (Président)

Adresse : 22 RUE DUBOIS MEYNARDIE, 17320 MARENNES-HIERS-BROUAGE

Tél : 05 46 85 65 23

Mail : accueil@marennes-oleron.com

N° SIRET (obligatoire) : 477 556 260 00024

Terra Aventura 2026 — CRT Nouvelle-Aquitaine

1. Contact technique pour la réalisation de votre projet

Nom du salarié responsable du projet au sein de la structure : Mme Laetitia Prouet

Mail et ligne directe du salarié responsable du projet :

lprouet@marennes-oleron.com – 05 79 86 01 69 / 06 65 79 87 65**2. Cadre et contexte dans lequel s'intègre votre projet**

Avez-vous déjà une cache Terra Aventura sur votre territoire ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui Combien ? et sur quelle(s) thématique(s) ?

5 parcours sur les thématiques suivantes : Insulaire (Lost in Oléron), Arts (Le petit train des z'artistes, Gastronomie (Ma Reine des Bourriches), vélo (Moulinez Marais I) et le parcours de Brouage concerné par la refonte Savoir-Faire (L'étoile de Pierre).

3. Description du projet de mise en valeur du Patrimoine

Prendre connaissance de la Charte « Terra Aventura » jointe – Parcours Pédestre

Si vous avez un projet de parcours nocturne ou en Réalité Augmentée, nous vous remercions de vous rapprocher du CRT Nouvelle-Aquitaine.

La commune et le département où se situe le parcours : La Citadelle de Brouage, sur la commune de Marennes-Hiers-Brouage.

Donnez-nous le fil conducteur du parcours ou le point d'intérêt majeur :

En suivant un itinéraire entièrement réaménagé, les visiteurs plongent dans l'histoire d'une cité à la fois militaire et maritime.

Le nouveau tracé relie les remparts à l'ancien port, révélant l'importance historique de ce lieu d'échanges commerciaux et surtout militaire. Ici, sa fonction portuaire au fil des siècles est mise en avant sous différentes facettes qui racontent la prospérité passée de la place forte.

Des bâtiments historiques et un riche patrimoine jalonnent le parcours pour dévoiler les secrets des fortifications et du commerce maritime. L'expérience propose un voyage dans le temps, entre défense du territoire et ouverture sur l'océan. Ce parallèle est relié par un intérêt majeur le rôle de son port au fil des siècles que ce soit commercial ou militaire.

Quelle est la thématique mise en valeur au travers de votre parcours ?

Gastronomie — art de vivre - Produits du terroir

Points de vue — espaces naturels remarquables

Savoir-faire

Histoire locale

Art

Patrimoine bâti remarquable et insolite

Forêts

☒ Patrimoine maritime

Autres

Racontez-nous une histoire ou une anecdote ou une légende sur le parcours :

C'est dans la rue de la Grotte que se trouvait le « palais du gouverneur » dont il ne subsiste qu'un mur d'enceinte. C'était en réalité une vaste et belle maison qui avait le privilège de s'ouvrir sur un grand jardin. Cette demeure a accueilli des hôtes illustres comme Richelieu, Louis XIII, Marie Mancini et Louis XIV... En face de ce « palais » se trouvaient les écuries royales avec plus de 200 chevaux mais aussi

Terra Aventura 2026 — CRT Nouvelle-Aquitaine

des ateliers de forgerons, de charrons aujourd'hui remplacés par des petites boutiques.

Au début de la rue on peut apercevoir l'escalier « Marie Mancini ». Ces escaliers doubles étaient conçus de façon à faciliter la manœuvre des soldats pour l'accès des canons sur les remparts. Les marches à droite étaient utilisées par les soldats et celles de gauche pour monter les canons sur les bastions. Cet escalier porte le nom de Marie Mancini en référence à la célèbre histoire d'amour impossible entre Louis XIV et la nièce de Mazarin, Marie. Afin de mettre fin à cette idylle naissante et empêcher cette union, Mazarin éloigne sa nièce du roi en l'exilant pendant plusieurs mois à Brouage avec ses sœurs. Louis XIV acceptera alors son mariage avec l'infante d'Espagne mais quelques jours après leur union, il aurait été aperçu en haut de cet escalier pleurant son amour perdu : « Le roi a fort pleuré en se promenant le soir près de la mer, il est resté tard dans la nuit ne voulant pas se coucher et faisant de longs soupirs ».

Développez-vous l'intérêt paysager ou environnemental :

La Citadelle de Brouage se situe au cœur du Marais de Brouage. Couvrant près de 11 000 hectares répartis sur une dizaine de communes, le marais de Brouage, en Charente-Maritime, est formé d'un ensemble de canaux se déployant au milieu des prés salés. Vritable paradis des hérons, cigognes, aigrettes, et d'une centaine d'autres espèces d'oiseaux, le marais a conservé à peu de choses près son aspect hérité de l'exploitation salicole, qui a définitivement disparu depuis les années 1950. Ce patrimoine naturel exceptionnel est visible au début du parcours et sur les remparts.

Le lieu envisagé de la cache finale et son camouflage :

Elle sera située à proximité immédiate de la tonnerrie à l'intérieur d'un tonneau qui s'ouvre grâce à une petite porte.

Nombre de km envisagés :

Total : 3 km

Part chemin : 1,5km

Part de route : 1,5km (ce sont les rues à l'intérieur de la citadelle de Brouage)

Si route départementale : Non (critère excluant)

Si traversée de route départementale, passage piéton : oui non

Niveau de difficulté du sentier :

~~Terrain avec beaucoup de dénivelé~~

X Terrain avec quelques petites côtes (accès aux remparts sinon terrain plat)

~~Terrain plat~~

Terra Aventura 2026 – CRT Nouvelle-Aquitaine

En quoi ce parcours est-il intéressant pour des joueurs de Terra Aventura ?

Ce nouveau parcours offre l'occasion de raconter autrement l'histoire de Brouage, en reliant ses remparts restaurés à son ancien port maritime, témoin de la prospérité passée de la place forte. Les joueurs découvriront ainsi un parcours cohérent, historique et ludique, qui valorise à la fois le patrimoine militaire et maritime de la cité fortifiée de Brouage.

Documents à joindre obligatoirement :

X Transmettre la carte du projet d'itinéraire en pointant les différents lieux pittoresques et les énigmes envisagées (plan, carte IGN, google maps...).

X Sur la carte du projet, rendre visible les traversées de route et mentionner si présence d'un passage piéton

X Lister les points pittoresques ou projets d'énigmes pointés sur la carte avec une photo et un descriptif de chacun. Utilisez une numérotation pour faire le lien entre la carte et les points d'intérêts. (Important ! Chaque point pittoresque devra être parfaitement visible de l'itinéraire et exclure les maisons d'habitation).

Attention ! Le parcours et la cache doivent être situés sur des espaces publics et ne doivent pas engendrer de perturbations localement (piècement d'espaces sensibles, trop proche de propriété privée).

L'ACCORD DE LA MAIRIE AU PREALABLE EST INDISPENSABLE !

3. Description des moyens mis à disposition

Nom et Prénom de la personne référente et celle suppléante qui assureront la maintenance de la cache :

Laëtitia Prouet, référente

Anne Cigolotti, suppléante

Actions de promotions de votre cache envisagées (ex : presse, réseaux sociaux, bulletin communal...) :

Presse, réseaux sociaux, affichage dynamique dans les offices de tourisme, affiche papier dans les offices de tourisme, pub sur nos sites web et dans nos éditions papiers, Newsletter auprès de nos partenaires, prestataires professionnels et du grand public. Plus les actions de la commune de Marennes-Hiers-Brouage et du syndicat Mixte de Brouage.

4. Retour des dossiers

Un étalement de la création des parcours est prévu sur l'ensemble de l'année 2026 pour fluidifier l'organisation. La sortie des parcours est prévue pour la mi-juin mais pourront être

Terra Aventura 2026 – CRT Nouvelle-Aquitaine

échelonnés dans le mois de juillet en fonction du déroulement de la mission. Des parcours pourront sortir à l'automne 2026.
A noter que les déplacements lors de la création des parcours sont optimisés au maximum, à savoir, tous les parcours d'un même département seront repérés sur une période contiguë.

La date de retour des dossiers : **Mercredi 10 décembre 2025**

Adresse mail : l.pourageaud@charentestourisme.com

La composition du jury :

Les directeurs ou responsables du dossier au sein de l'ADT/CDT, le directeur et/ou les techniciens en charge du dossier au sein du Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine.

Contacts pour tous renseignements :

Laurence Pourageaud 06 69 17 39 17

Sophie MARNIER 05 55 11 06 01 ou Agnès URBANIAK 05 55 11 06 09

5. Engagements du partenaire Coordinateur Technique

Je soussigné(e) Lionel Pacaud

(le/la) Président(e) / Directeur (trice) de l'Office de Tourisme de l'Office de tourisme de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes.

m'engage en complément de la création technique des parcours :

- à déléguer un salarié pour la création et la maintenance du parcours Terra Aventure tout au long de l'année.
- à ce que le maire soit informé et valide le parcours Terra Aventure
- A assurer une mise en sécurité en tous points du parcours
- A prendre en charge la création d'indices si le parcours le nécessite avec une réalisation de qualité et pérenne.
- A signer la convention avec le CRT Nouvelle-Aquitaine

Fait à : Marennes-Hiers-Brouage

Le : 07/11/2025

Nom-Prénom et fonction du Président/Directeur : Lionel Pacaud (Directeur)

Coordinateur Technique : Laëtitia Prouet

Signature :

Lionel Pacaud

Laëtitia Prouet

OFFICE DE TOURISME
de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes
21 Rue Dubois Maynard
17320 MARENNES

OFFICE DE TOURISME
de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes
21 Rue Dubois Maynard
17320 MARENNES

Terra Aventure 2026 - CRT Nouvelle-Aquitaine